

APRES LE 9 MARS 2016, METTONS NOUS SUR NOTRE 31...

La journée d'action nationale des cheminots du 09 mars a mobilisé un cheminot sur deux (60% régionalement), dans un cadre interprofessionnel, avec les salariés, jeunes, retraités et privés d'emploi de ce pays, touchés par le projet de réforme du Code du Travail. Cette action a rassemblé 500.000 manifestants, dont 6.000 au Havre, avec une très bonne mobilisation des cheminots du site havrais.

Force est de constater que le gouvernement, comme la direction SNCF, n'ont rien céder, malgré cette forte mobilisation chez les cheminots pour leur salaire, l'emploi et contre le décret socle régressif, et chez l'ensemble des salariés contre le projet de Loi EL KHOMRI.

Pourtant, la CGT, avec les salariés, porte des propositions concrètes, sociales et sociétales, que médias et gouvernement omettent volontairement de développer lors des conflits.

Clairement, les annonces faites par Valls le 14 mars, à l'issue d'une pseudo concertation avec les organisations syndicales, ne changent rien ! Du saupoudrage, de l'enfumage... Le fond néfaste du projet demeure : précarité, flexibilité, mobilité...

Pour exemple, **l'article 2 du projet de loi est clair** : il s'agit de réécrire totalement le code du travail d'ici 2 ans afin que celui-ci repose sur les 61 principes du rapport Badinter. Il ne s'agit pas de rendre le code du travail plus lisible, comme on l'entend parfois dans les médias, mais de limiter son contenu à quelques grands principes, tout cela au profit des employeurs... Fini la protection des salariés, qui deviendraient corvéables à merci ! Fini les sanctions aux patrons voyous ! Fini les règles précises applicables sur l'ensemble du territoire national, dans toutes les branches professionnelles.

C'est la fin du code du travail avec inversion de la hiérarchie des normes, assouplissement de la durée du travail, extension de la modulation, baisse de la majoration des heures supplémentaires, licenciements économiques facilités, transformation du rôle de la médecine du travail... Les raisons de nous mobiliser contre ce texte ne manquent pas !

Nous cheminots(es), entrons aussi totalement dans ce processus de casse des droits des salariés, avec en sus un décret socle remis au Conseil d'Etat dérogeant à ce même Code du Travail revisité à terme...

Ces textes serviront, pour le patronat, le gouvernement et la direction SNCF, de base aux négociations en cours de la future Convention Collective Nationale Ferroviaire...

Nous sommes donc très concernés par cette loi scélérate !

Nous exigeons donc le retrait de ce projet de Loi EL KHOMRI, la réécriture du décret socle et des négociations sur la CCN qui doivent prendre en compte nos propositions !

Rien n'est figé dans le marbre, tout changement est possible, grâce au rapport de force ! **Cela passe par une mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle de grande ampleur le 31 mars !**

Aussi, le syndicat CGT des cheminots du Havre appelle les cheminots à une action de grève le 31 mars, et à participer activement au mouvement social interprofessionnel et intergénérationnel pour imposer le retrait de la loi EL KHOMRI.

Assemblée Générale Cheminots : 10H – salle Duponchel

Action Interprofessionnelle/Intergénérationnelle

***Blocage de l'Economie Havraise : RDV à 6h30 à Franklin**

***Rassemblement Interpro : 10H30 devant CCI Le Havre (près Docks Océane)**

MODALITES DE GREVE

Préavis : du mercredi 30 mars à partir de 19H jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2016 à 8h00.

- ✓ ADC et ASCT : 24h00 à la 1^{ère} prise de service dans le cadre du préavis.
- ✓ AGENTS 3X8 : une période de travail à la 1^{ère} prise de service.
- ✓ AGENTS DE JOURNEE : une période de travail.
- ✓ ASTREINTE : 24h00 dans le cadre du préavis.

Rappel : Depuis la mise en place de la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 heures avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII).

